



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Autre avis

Date de publication: SHAB 13.07.2023

Publications supplémentaires: KABGE 13.07.2023

Date de fin de visibilité prévue: 13.07.2028

Numéro de publication: KK10-0000002107

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Vente d'urgence de gré à gré de matériel de chantier, sis à rte d'Allaman - 1173 Féchy (art 243 al. 2 et art. 256 al. 3 LP) - faillite Claudio D'Orlando SA / 192 P

CLAUDIO D'ORLANDO SA
CHE-107.940.979
Chemin du Vieux-Vésénaz 3A
1222 Vésénaz

1. Le failli : CLAUDIO D'ORLANDO SA, Ch. du Vieux-Vésénaz 3A - 1222 Vésénaz. 2. Vente d'urgence de gré à gré matériel de chantier (art. 243 al. 2 et art. 256 AL. 3 LP) Les créanciers de la faillite sont rendus attentifs au fait que l'Office cantonal des faillites va procéder à une vente d'urgence ayant comme objet du matériel de chantier appartenant à la société CLAUDIO D'ORLANDO SA, Ch. du Vieux-Vésénaz 3A - 1222 Vésénaz. Le prix est composé d'un montant de CHF 40'000.-. En complément, l'offrant, a été choisi par le maître d'ouvrage pour reprendre ce chantier. Les tiers qui font valoir un droit de propriété sur les biens concernés doivent s'annoncer d'ici au 24 juillet 2023; à défaut, ils seront réalisés. Les créanciers ont la possibilité de faire valoir une offre supérieure en communiquant par courrier recommandé à l'Office cantonal des faillites, d'ici au 24 juillet 2023, le montant y relatif; cette offre éventuelle devra être composée: 1) d'un versement d'une somme supérieure à CHF 40'000.- et devons assumer les frais correspondant au retard que pourrait prendre le chantier. Dans le même délai du 24 juillet, le montant supérieur à CHF 40'000.- devra être déposé à l'Office cantonal des faillites, sur le compte bancaire ouvert à la Banque Cantonale de Genève N° K3253.85.43 (IBAN N° CH12 0078 8000 K325 3854-3, BIC/SWIFT : BCGECHGGXXX), en indiquant la référence F20230826 – CLAUDIO D'ORLANDO SA, À défaut de respecter les conditions précitées, la vente sera finalisée. En cas d'offre supérieure, l'Administration de la faillite convoquera l'acquéreur et le(s) enchérisseur(s) à une vente aux enchères privée entre amateurs dans les locaux de l'Office des faillites. La décision de l'Office de réaliser d'urgence ces actifs peut faire l'objet d'une plainte auprès de la Cour de justice civile, Chambre de surveillance, case postale 3108, 1211 Genève 3, dans les dix jours de la

publication. Pour tout renseignement : François SCHAFFROTH, chargé de faillites – 022
388 89 35 - F20230826– Office cantonal des faillites 1208 Genève